



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E30672

VALABLE JUSQU'AU 01/12/2026

ÉDITÉ LE 30/12/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1986

Forme juridique : SAS

Capital : 7 700 DEPUIS LE 05/04/2013

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CHATEAUROUX 1986B00010

Siret : 334 515 376 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6105550

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 78114648

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 78114648

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : ENTREPRISE DE PLOMBERIE CHAUFFAGE ELECTRICITE JEAN LOUIS LEJOT

6 ROUTE DES FOURS A CHAUX  
36400 LOUROUER-SAINT-LAURENT

Téléphone : 02 54 48 12 42

Portable :

Fax :

Site Internet : [www.sarl-lejot-lourouer.fr](http://www.sarl-lejot-lourouer.fr)

E-mail : [compta@lejot.fr](mailto:compta@lejot.fr)

Responsabilité légale :

LEJOT YANN PRÉSIDENT / LEJOT JEAN-LOUIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 17 Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité  | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE  | 13/11/2025           |
| 5311 | Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE | 26/09/2024           |
| 8621 | Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"   | 13/11/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 15/03/2022         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 06/07/2022         |
| o Ventilation mécanique  | 24/09/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1